

# CHANTIER ecole

## CQP « salarié polyvalent » de la branche des ACI



Professionaliser les structures support d'ACI est cofinancé par le Fonds social européen



fape | AGIR POUR L'EMPLOI



Suite à une décision en date de novembre 2011, la CPNEFP de la branche des ACI a sollicité le réseau CHANTIER école aux fins de structurer l'ingénierie d'un certificat de qualification professionnelle visant à certifier les compétences acquises par les salariés polyvalents en situation de production. A l'issue de plusieurs réunions, la CPNEFP a validé, en date du 14 février 2013 le référentiel de certification et l'organisation des jurys permettant de lancer le dispositif d'accès au CQP au niveau national.

## Conditions de mise en œuvre

Le CQP est accessible à tous les salariés polyvalents dont les structures relèvent de la branche ACI et souhaitant faire reconnaître leur maîtrise d'un socle de compétences en matière de savoirs de base, savoir être, savoirs procéduraux et professionnels liés à une situation de production.

Pour favoriser l'accès au CQP « salarié polyvalent », une formation adaptée aux besoins de chaque salarié est mise en place dans une triple alternance intégrant des temps de formation en situation de production, des temps de formation en salle et une période d'immersion en entreprise. Les temps de formation bénéficient, pour les structures relevant de la branche et cotisant à UNIFORMATION, d'un financement assuré dans le cadre de la professionnalisation : les périodes de professionnalisation.

Une évaluation continue des progressions, est consignée dans un livret de suivi intégrant compétences clés (savoirs de base et comportements attendus pour la réussite du parcours) et compétences professionnelles liées au support de production. Cette évaluation continue participe à la constitution d'un « dossier preuve », présenté à un jury et complété par une épreuve en situation de production.

## Organisme certificateur

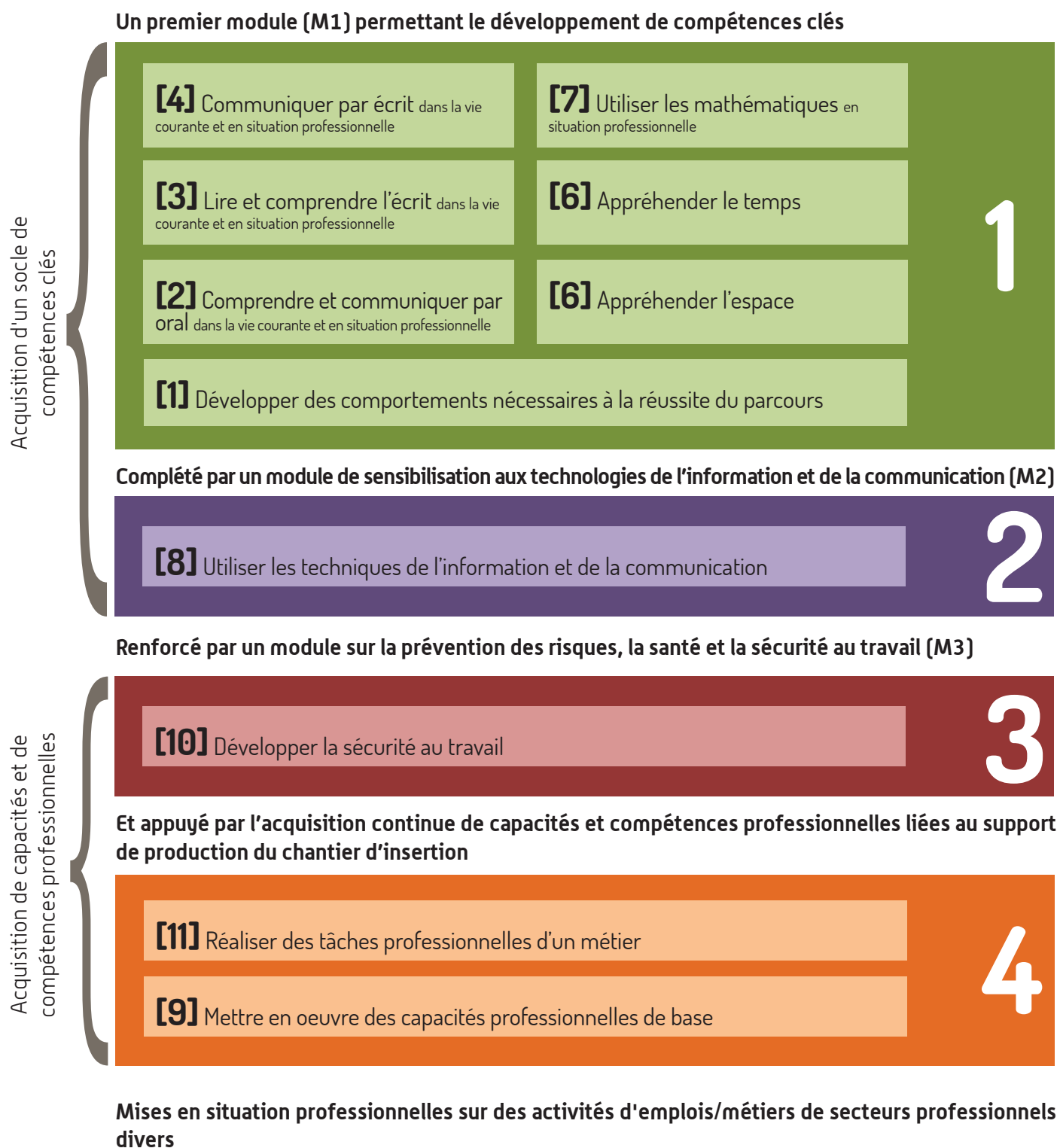
Le CQP « salarié polyvalent » sera inscrit à l'inventaire du RNCP pour une période d'expérimentation de deux années durant lesquelles, CHANTIER école est désigné par la branche professionnelle comme seul organisme certificateur. A ce titre, il :

- ☑ agrée les structures employeurs s'inscrivant dans la démarche de formation en situation de production au regard de leurs compétences en matière pédagogique et de leur réseau territorial (entreprises et organismes de formation partenaires),
- ☑ diffuse les outils favorisant la constitution du dossier preuve (évaluation continue des acquisitions en situation de production),
- ☑ organise et anime les jurys en charge de statuer sur l'accès au CQP,
- ☑ rend compte à la CPNEFP des avancées de l'expérimentation et prépare l'inscription du CQP au RNCP à l'issue de celle-ci.

## Former les salariés polyvalents pour favoriser leur accès au CQP de branche : la proposition pédagogique de l'organisme de formation CHANTIER école

Depuis plus de 10 ans, CHANTIER école a développé une démarche pédagogique outillée ayant pour objectif le développement et l'évaluation des apprentissages en situation de production. Cette démarche, à laquelle plus de 800 salariés permanents des structures adhérentes au réseau national ont été formés à ce jour, a été expérimentée dans le cadre du dispositif « socle de compétences ». Initié par la branche et son OPCA à partir d'un appel à projet du FPSPP et porté par l'organisme de formation CHANTIER école (plus de 2000 salariés polyvalents de niveau infra 5, dans 46 structures, ont ainsi bénéficié de trois modules de formation dans une alternance entre situations de production et formations en salle. Pour favoriser le déploiement du CQP de la branche, l'organisme de formation CHANTIER école se propose d'impulser un dispositif pédagogique complémentaire permettant d'accompagner les structures et leurs salariés dans leurs démarches de formation en situation de production visant l'accès de leurs salariés au CQP « salarié polyvalent ».

# Descriptif du CQP



Afin d'adapter au mieux la formation aux besoins des salariés polyvalents souhaitant s'engager dans la démarche de qualification, CHANTIER école préconise l'organisation pédagogique suivante :

	Savoirs de base M1	TIC M2	Savoirs de base M3	Savoirs de base M4	TOTAL
<b>Blocs de compétences du référentiel CQP "salarié polyvalent"</b>	<b>1 à 7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9 et 11</b>	
<b>Nombre heures préconisées mini / maxi</b>	<b>84 / 140</b>	<b>14 / 35</b>	<b>21 / 56</b>	<b>84 / 168</b>	<b>203 / 399</b>
<i>Dont en situation de production</i>	40%		30%	80%	100 / 210
<i>Dont en alternance en salle</i>	60%	100%	70%	20%	80 / 160

Le total des heures préconisées intègre également les temps de diagnostic et évaluation continue.

Cette organisation pédagogique repose essentiellement sur :

- 🔗 Une alternance entre des apprentissages en situation de production et des apprentissages en salle.
- 🔗 L'intégration de la période d'immersion dans le dossier preuve permettant l'obtention du CQP.
- 🔗 La durée minimale des parcours, légalement de 80 heures minimum pour une période de professionnalisation au bénéfice d'un titulaire de contrat CUI/CAE, est portée à plus de 150 heures, pour renforcer les apprentissages.

#### **Par convention avec les structures employeuses, l'organisme de formation CHANTIER école national :**

- 🔗 Appuie et conseille la structure en matière d'organisation des temps de formation en situation de production.
- 🔗 Forme et appuie les permanents des structures à la démarche pédagogique outillée « réussir un chantier-école ».
- 🔗 Met à disposition l'ensemble des ressources pédagogiques créées au sein du réseau et les supports nécessaires à la constitution du dossier preuve du CQP (livrets de suivi compétences clés et compétences professionnelles, modèles de fiches expérience, d'attestation de compétences, ...).
- 🔗 Favorise l'accès des encadrants techniques et pédagogiques à la base de données nationale en ligne sur le site [www.chantierecole.org](http://www.chantierecole.org).
- 🔗 Passe convention avec les organismes de formation du territoire permettant de créer les bases d'une alternance pédagogique entre acquisitions en situations de production et formation en salle.
- 🔗 Coordonne les aspects administratifs permettant de justifier de la bonne exécution de la formation de chaque salarié.
- 🔗 Anime des séminaires réguliers regroupant les structures engagées dans la démarche aux fins de :
  - 🔗 favoriser la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques,
  - 🔗 structurer un suivi qualitatif et permettre ainsi au pilotage de la branche de mesurer l'impact du dispositif sur le parcours de ses salariés.